



Table de concertation des groupes de **femmes** de la Montérégie

Élections provinciales
2018

LES FEMMES SONT POLITIQUE.

*Revendications des groupes de femmes de la
Montérégie*

Plateforme développée à la suite de consultations
menées auprès des groupes membres de la TCGFM

Septembre 2018

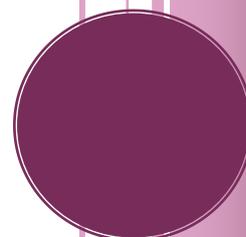




Table de concertation
des groupes de femmes
de la Montérégie

LES FEMMES SONT POLITIQUE.



1.

RECONNAÎTRE,

prendre en considération et soutenir l'**expertise des groupes de femmes travaillant sur le terrain**, notamment en mettant en place des mécanismes de consultation en ce qui a trait aux dossiers relevant de la condition féminine ainsi qu'en **leur accordant un financement** leur permettant de remplir leur mission adéquatement;

2.

APPLIQUER ET INTEGRER

l'analyse féministe **intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+)** de manière transversale, tant au niveau du portrait, du plan d'action, de la mise en œuvre que de l'évaluation des projets et des programmes;

3.

METTRE EN PLACE

un **ministère de la Condition féminine provincial** remplaçant l'actuel Secrétariat à la condition féminine;

4.

ÉLIMINER

les catégories à l'aide sociale en **haussant toutes les prestations** au niveau de la mesure du panier à la consommation (MPC);

5. HAUSSER



le **salair minimum à 15\$/heure** (avec indexation annuelle au coût de la vie) afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté;

6.

AMÉLIORER

l'accès à des **logements sociaux, permanents, abordables, salubres et sécuritaires**, surtout des logements avec soutien communautaire répondant aux normes d'accessibilité universelle, notamment en investissant dans la construction de **50 000 nouveaux logements sociaux**;



7. ADOPTER

une **loi-cadre** au sujet de la **conciliation famille-études-emploi** prenant en compte les réalités des femmes aux emplois et aux horaires atypiques;

8. ADOPTER

une loi sur la **parité** obligeant chaque parti politique à **présenter au moins 40% de femmes** lors d'une élection;



9. ACCROÎTRE



les **ressources d'hébergement** de 2^e étape en Montérégie;

10.

ACCROÎTRE

les suivis, améliorer l'accessibilité des services ainsi que mettre en place davantage de **ressources communautaires et publiques en santé mentale** répondant réellement aux besoins exprimés par les femmes et les filles;

11.

AMÉLIORER

les **conditions de vie des familles** en mettant en place une série de mesures sociales:

OFFRIR du répit aux parents ayant des enfants en situation de handicap ou aux besoins particuliers,

CONSOLIDER un **réseau public de service de garde à contribution réduite** et mieux répondre aux besoins de garde atypique,

SOUTENIR les proches aidantes en intensifiant les investissements dans les **services publics de soutien à domicile**,

EXEMPTER totalement les **pensions alimentaires pour enfants** du calcul des prestations prévues pour les ménages dans toutes les lois sociales;

12.

FAIRE LA PROMOTION

de la **contribution des femmes** tant que dans la culture québécoise que dans l'histoire du Québec.

CONTACT

info@tcgfm.qc.ca • 450 671-5095

Les femmes sont POLITIQUE.

*Revendications des groupes de femmes de la Montérégie**

1. Reconnaître, prendre en considération et soutenir l'expertise des groupes de femmes travaillant sur le terrain, notamment en mettant en place des mécanismes de consultation en ce qui a trait aux dossiers relevant de la condition féminine ainsi qu'en leur accordant un financement leur permettant de remplir leur mission adéquatement;

Depuis plusieurs décennies, les groupes de femmes revendiquent une véritable reconnaissance de leur expertise découlant de leur travail auprès des femmes sur l'ensemble du territoire québécois. Malgré le fait que le mot « reconnaissance » apparaisse 54 fois dans la politique régissant les orientations gouvernementales en matière d'action communautaire¹, les groupes de femmes se sentent peu consultés et ils soutiennent que plusieurs décisions gouvernementales vont à l'encontre des intérêts des femmes auprès desquelles ils travaillent².

Une manière de reconnaître l'apport inestimable du milieu communautaire féministe québécois serait sans aucun doute de fournir un financement permettant aux groupes de remplir leur mission adéquatement. À cet effet, le mouvement féministe a largement contribué à la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », ayant été menée de 2012 à 2017³. Cette campagne dénonçait le sous-financement des organismes communautaires et revendiquait un réinvestissement significatif ainsi qu'une indexation annuelle⁴. Le sous-financement de nos groupes a des conséquences notables : réduction des services, augmentation des listes d'attente, épuisement des travailleuses, etc.⁵ La situation des groupes de défense de droits est encore plus précaire compte tenu de l'absence de hausse de financement à la mission, depuis plus de 10 ans.

* Cet argumentaire a été rédigé par Véronique Pronovost qui a été soutenue par un comité de rédaction composée de Linda Crevier et d'Audrey Gosselin Pellerin de la TCGFM.

2. Appliquer et intégrer l'analyse féministe intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+) de manière transversale, tant au niveau du portrait, du plan d'action, de la mise en œuvre que de l'évaluation des projets et des programmes;

Cette revendication a notamment été portée par le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec dans sa campagne « Connaissez-vous la politique, Madame la Ministre » menée en 2016⁶. En 1997, le Gouvernement du Québec inscrit pour la première fois l'ADS⁷ au sein d'une stratégie gouvernementale visant une plus grande égalité entre les femmes et les hommes⁸. Cette mesure est décrite comme étant un projet mobilisateur devant, à terme, se déployer au sein de l'ensemble des ministères et devant mener à un changement des pratiques ministérielles⁹.

Toutefois, force est de constater que 20 ans après l'instauration de l'ADS, celle-ci est utilisée de manière très inégale au sein des différents ministères et elle n'est pas employée à tous les stades de développement des programmes, des stratégies et des politiques déployés. Déjà en 2007, des intervenantes notaient le peu de résultats relevant de l'utilisation circonscrite de l'ADS par le gouvernement¹⁰. Plus récemment (en 2018), le Réseau des tables régionales de groupes de femmes du Québec notait que l'adoption de la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 représentait un affaiblissement significatif de l'ADS comme priorité du gouvernement en place¹¹.

D'une part, l'ADS doit être retenue par le gouvernement comme un outil privilégié dans l'élaboration de ses politiques et de ses programmes. D'autre part, cette approche se doit d'intégrer la perspective féministe intersectionnelle¹². Cette perspective est essentielle à la prise en compte de l'ensemble des systèmes d'oppression pouvant affecter les conditions de vie des femmes (race, âge, santé, poids, orientation sexuelle, genre, etc.). Chacune de ses oppressions comporte des spécificités et génère des besoins particuliers pour les femmes se trouvant à l'intersection de divers schémas d'oppression.

3. **Mettre en place un ministère de la Condition féminine provincial remplaçant l'actuel Secrétariat à la condition féminine;**

Au Québec, le poste de ministre déléguée à la condition féminine a été créé en 1979¹³. Nous revendiquons la création d'un ministère de la condition féminine. Ce ministère remplacerait le Secrétariat à la condition féminine. Il existe une différence fondamentale entre unE ministre et unE ministre déléguéE. En effet, unE ministre déléguéE ne détient pas les mêmes pouvoirs ni la même autonomie qu'un-e ministre puisqu'un-e ministre délégué-e se trouve nécessairement sous l'autorité d'un-e ministre. À l'heure actuelle, le Secrétariat à la condition féminine relève du Ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur¹⁴. De sorte que le rôle du Secrétariat est de *conseiller* le gouvernement sur les actions à prendre en matière d'égalité et de condition féminine¹⁵. Nous souhaitons la création d'un ministère détenant un pouvoir décisionnel ainsi qu'un financement adéquat plutôt qu'un simple pouvoir d'influence.

4. **Éliminer les catégories à l'aide sociale en haussant toutes les prestations au niveau de la mesure du panier à la consommation (MPC);**

La mesure du panier à la consommation représente le strict minimum afin de combler ses besoins les plus essentiels (logement, alimentation, vêtements, transport). Selon Yann Tremblay-Marcotte, du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FQPASQ), les personnes inscrites au programme d'aide sociale reçoivent 55% de la MPC¹⁶. Une donnée confirmée par le plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté, qui indique que ce chiffre ira en décroissant jusqu'en 2021 puisqu'il n'y aura aucune indexation relativement à l'inflation¹⁷. Non seulement ce montant ne permet-il pas de sortir de la pauvreté et de la précarité extrême, mais il est à peine suffisant afin de remplir la moitié ses besoins fondamentaux! Tout comme le FQPASQ et Institut de recherches et d'informations socio-économiques (IRIS), la TCGFM revendique que les personnes assistées sociales reçoivent un « revenu viable »¹⁸. Il s'agit d'une revendication pragmatique et nécessaire afin que l'État remplisse ses obligations envers ses citoyens et ses citoyennes les plus défavorisées et d'enfin de briser le cycle de la pauvreté.

Les catégories à l'aide sociale ont été créées au cours des années 1980. Elles ont eu pour effets de créer deux catégories de personnes défavorisées : les « bons pauvres » et les « mauvais pauvres ». La dernière réforme à l'aide sociale mise sur pied par les libéraux au cours des dernières années a quant à elle pour effet de renforcer cette dichotomie entre « bons » et « mauvais » en introduisant la notion de mérite¹⁹. On doit dorénavant démontrer que l'on *mérite* ce soutien financier de dernier recours. Par ailleurs, cette nouvelle réforme rend plus difficile la reconnaissance de contraintes à l'emploi. En fin de compte, ces catégories favorisent l'exclusion sociale notamment en nourrissant les discours sur « eux » versus « nous » et renforçant les stéréotypes sur les personnes assistées socialement²⁰.

5. Hausser le salaire minimum à 15\$/heure (avec indexation annuelle au coût de la vie) afin qu'une personne seule travaillant 35 heures par semaine sorte de la pauvreté;

Cette revendication s'inscrit dans le cadre de la campagne 5-10-15 menée par le Collectif pour un Québec sans pauvreté et soutenue par de nombreux organismes communautaires de même que plusieurs centrales syndicales québécoises²¹. Cette campagne, qui vise notamment à accroître le salaire minimum à 15\$/heure, rappelle qu'une personne vivant seule et recevant le salaire minimum peine à remplir ses besoins de base (se loger, se nourrir, se vêtir et se déplacer).

Le salaire minimum actuel maintient les personnes dans la pauvreté. Selon une étude publiée, en 2012, dans la revue *Regard sur le travail*, 25% de la main-d'œuvre féminine québécoise serait touchée par la hausse du salaire minimum à 15\$/heure²². Cela est dû au fait que les femmes sont majoritaires à occuper des emplois au salaire minimum (58% en 2014²³) et qu'elles sont plus nombreuses à occuper des emplois au salaire se situant en deçà de 15\$/heure²⁴. Cette tendance est aussi perceptible en Montérégie : 40,3% de femmes en Montérégie gagnent moins de 20 000\$ par année²⁵. L'IRIS explique notamment cet écart par les inégalités salariales et la socialisation genrée des enfants²⁶. Cette revendication suppose le maintien de programmes sociaux de qualité, voire leur bonification au besoin.

6. Améliorer l'accès à des logements sociaux, permanents, abordables, salubres et sécuritaires, surtout des logements avec soutien communautaire répondant aux normes d'accessibilité universelle, notamment en investissant dans la construction de 50 000 nouveaux logements sociaux;

À cause de la plus grande précarité financière des femmes (elles sont notamment surreprésentées au sein des emplois à faible revenu et à temps partiel) et des inégalités salariales subsistantes, les femmes vivent les hausses de loyer de manière plus directe²⁷. Selon le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU), entre 2006 et 2011, les prix des loyers ont augmenté (13,6%) davantage que le revenu médian des ménages locataires (9,2%)²⁸. Cette augmentation drastique des prix des loyers est d'ailleurs supérieure à l'indexation du coût de la vie (indice des prix à la consommation) qui a pour sa part augmenté de 8,8%²⁹. Rien ne justifie donc une hausse aussi significative. Selon un portrait statistique du Conseil du statut de la femme réalisé en 2015, « la proportion de Montérégiennes qui jouent le rôle de principal soutien de ménage et qui réservent le quart ou plus de leur revenu au coût du logement atteint 35,1% [22,7% chez les hommes]. Elles sont même 10,5% [6,9% chez les hommes] à y consacrer la moitié ou plus de leur revenu »³⁰.

Les femmes locataires font aussi face à des enjeux de violence liés à leur genre. Le Centre d'éducation et d'action des femmes a par ailleurs réalisé un photo-roman afin de rendre visibles ces situations de violence³¹. Le FRAPRU soutient que des femmes victimes de violence sont maintenues dans la violence faute de logements à prix modique disponibles³². La Commission populaire sur le droit au logement, ayant eu lieu en 2012, a quant à elle mis en lumière les intrusions et le harcèlement sexuel vécu par certaines femmes locataires de la part de leur propriétaire, gestionnaire d'immeuble, concierge ou d'autres locataires³³.

Il est à noter que les femmes se trouvant à l'intersection de diverses oppressions sont encore plus touchées par les hausses des prix des loyers et elles connaissent davantage de risques de vivre des violences reliées à leur statut de locataire³⁴. La solution à l'enjeu de l'accessibilité des logements se trouve dans la construction d'un plus grand parc de logements sociaux (dont le loyer est fixé en fonction des revenus du ménage) libres de violence et bien entretenus.

7. Adopter une loi-cadre au sujet de la conciliation famille-études-emploi prenant en compte les réalités des femmes aux emplois et aux horaires atypiques;

La conciliation entre l'emploi**, la famille, les études et la vie personnelle constitue un enjeu collectif incontournable qui touche l'ensemble des travailleuses et des travailleurs de tous les secteurs d'activités au Québec. Cela dit, l'articulation entre ces différentes sphères demeure un enjeu particulièrement déterminant pour les femmes puisque ces dernières assument encore aujourd'hui une part inéquitable des responsabilités familiales et domestiques³⁵.

En Montérégie, trois fois plus de femmes que d'hommes consacrent plus de 30 heures par semaine aux tâches domestiques non rémunérées³⁶. En effet, au Québec, les femmes effectuent toujours près de 60% des tâches domestiques et de soins aux proches, un travail invisible, non rémunéré et souvent peu valorisé³⁷. Selon le Secrétariat à la condition féminine, 61% des mères d'enfant de 0 à 5 ans estiment être plus susceptibles que les pères (41%) de vivre fréquemment des situations de conflit emploi-famille³⁸. Les femmes semblent plus enclines à réduire leurs heures de travail afin de remplir leurs responsabilités domestiques³⁹. Or, une mauvaise conciliation comporte de nombreux effets négatifs tant sur la santé physique et psychologique, la rémunération, les possibilités d'avancement professionnel, les relations de travail et la rétention d'emploi⁴⁰. « Cette loi-cadre doit obliger tous les milieux de travail et établissements d'enseignement à réaliser une démarche qui va permettre d'intégrer la prise en compte des besoins en matière de conciliation famille-travail-études »⁴¹.

** Il est à noter que la TCGFM opte pour le terme « emploi », plus précis, plutôt que « travail » afin d'éviter la reproduction d'une dichotomie travail-famille qui masque le travail effectué au sein de la sphère familiale.

8. Adopter une loi sur la parité obligeant chaque parti politique à présenter au moins 40% de femmes lors d'une élection;

Selon le Conseil du statut de la femme, « si le Québec était un pays, il se situerait au 44^e rang mondial, selon le pourcentage de femmes élues » (données datant de 2015)⁴². Contrairement aux croyances populaires qui soutiennent que les femmes ne sont pas *faites* pour faire de la politique ou qu'il s'agit tout simplement d'un choix individuel (et donc d'une question de goût pour la politique), plusieurs recherches ont démontré qu'il existe de nombreux obstacles systémiques à la participation des femmes, dont la culture des partis (« *boys' club* »), la socialisation des filles, l'accès inégal aux ressources financières, la conciliation emploi-famille, etc⁴³.

Le pourcentage des femmes élues siégeant au sein des instances politiques fluctue sans connaître de nette progression depuis plusieurs années (à l'Assemblée nationale du Québec : 32,8% en 2012, 27,2% en 2014 et 29,6% en octobre 2017⁴⁴). Selon Pascale Navarro, auteure et administratrice de l'organisation *Groupe Femmes, Politique et Démocratie*, l'évolution non linéaire de la présence des femmes démontre l'importance de poser des gestes politiques concrets afin de corriger cette inégalité historique de représentation⁴⁵. Toujours selon Navarro, au rythme actuel et sans intervention étatique, il faudra un peu moins d'un siècle pour atteindre une représentation paritaire⁴⁶.

9. Accroître les ressources d'hébergement de 2^e étape en Montérégie;

En 2016, le comité femmes de l'organisme Itinérance Rive-Sud a produit un sondage sur l'état des besoins en Montérégie en termes de ressources s'adressant aux femmes vivant des problématiques de violence ou étant sans domicile fixe ou à risque de l'être. Ce sondage a permis de mettre en lumière un trou de services. Selon Mélanie Bourque, directrice de l'Hébergement L'Entre-Deux et membre de ce sous-comité, « il y a un trou de services entre les ressources d'hébergement 30 jours et les autres comme la Maison de la paix, qui offre jusqu'à 2 ans »⁴⁷. Depuis, un sous-comité a été mis sur pied afin d'évaluer avec plus de précisions les besoins qui s'avèrent non-comblés sur le territoire montérégien et afin d'évaluer quel type de

ressources de 2^e étape pourrait y répondre. Les besoins d'hébergement des femmes vivant des situations précarisant leur condition doivent être pris en compte et une solution concrète doit être mise de l'avant.

10. Accroître les suivis, améliorer l'accessibilité des services ainsi que mettre en place davantage de ressources communautaires et publiques en santé mentale répondant réellement aux besoins exprimés par les femmes et les filles;

Plusieurs chercheur-e-s adoptant une perspective sociale (ou environnementale) des enjeux de santé mentale expliquent la plus grande prévalence de ces troubles chez les femmes par les inégalités qu'elles continuent de subir⁴⁸. À cet égard, Otero souligne : « L'épreuve dépressive est sans doute l'un des révélateurs non seulement des inégalités dans la conciliation travail-famille, mais aussi du partage inéquitable du « double travail » (à l'extérieur et à la maison) entre les hommes et les femmes »⁴⁹. Déjà, en 2012, le Réseau québécois d'action pour la santé des femmes (RQASF) relevait que les organismes communautaires œuvrant auprès des femmes recevaient de plus en plus de femmes en situation de détresse psychologique⁵⁰.

Les groupes membres de la TCGFM confirment que les cas « complexes » (accumulation de diverses problématiques) sont de plus en plus fréquents et que leur prise en charge s'avère souvent difficile à concilier avec la mission et les ressources de l'organisme. Cette revendication interpelle les élu-e-s en ce qui a trait à l'accessibilité des soins gratuits en santé mentale, au nombre insuffisant de ressources, au financement des ressources communautaires œuvrant en santé mentale ainsi qu'au phénomène de *dumping* ayant lieu depuis de nombreuses années. Le RQASF définit le *dumping* comme étant une pratique où des membres du système de santé publique réfèrent des femmes au sein d'organismes communautaires, malgré leurs besoins de soins et de suivis médical et thérapeutique⁵¹.

11. Améliorer les conditions de vie des familles en **mettant en place** une série de mesures sociales :

- **Offrir** du répit aux parents ayant des enfants en situation de handicap ou aux besoins particuliers,
- **Consolider** un réseau public de service de garde à contribution réduite et mieux répondre aux besoins de garde atypique,
- **Soutenir** les proches aidantes en intensifiant les investissements dans les services publics de soutien à domicile
- **Exempter** totalement les pensions alimentaires pour enfants du calcul des prestations prévues pour les ménages dans toutes les lois sociales;

La famille représente une charge importante dont les responsabilités sont encore majoritairement assumées par les femmes⁵². En ce sens, nous croyons qu'une série de mesures visant les familles québécoises auront pour effet d'amoinrir le poids de cette charge. Ces mesures touchent à la fois les familles monoparentales (au Québec, plus d'une famille sur cinq (22%) est monoparentale avec un parent dont le genre est féminin contre seulement 7% où l'homme est le seul parent⁵³), les familles où l'un membre agit comme proche aidant (au Québec, près de 29% des proches aidants sont des femmes contre 21% sont des hommes⁵⁴) ainsi que les familles dont un ou des enfants ont des besoins spécifiques. Le besoin de répit est criant chez les femmes proches aidantes et tel que mentionné par Otero précédemment, l'addition des responsabilités domestiques et professionnelles mène dans bien des cas à l'apparition de problèmes de santé plus grave (épuisement, dépression, troubles de l'humeur plus complexes) pour les femmes⁵⁵. Les mesures proposées agissent donc, en quelque sorte, en prévention et visent à soutenir les femmes ainsi qu'à améliorer leurs conditions de vie.

12. Faire la promotion de la contribution des femmes tant dans la culture québécoise que dans l'histoire du Québec.

L'histoire racontée par les livres et les produits culturels (télévision, monuments, etc.) occulte trop souvent la contribution des femmes dans l'histoire du Québec. Il est grand temps que des lieux de mémoire collective reconnaissant officiellement la pertinence de la contribution des femmes au sein des sphères politique, économique, sociale et culturelle soient érigés et que les lieux existants soient mieux soutenus⁵⁶. L'impact de la contribution des femmes pour le Québec et pour l'avancement des droits des femmes doit être rendu davantage visible dans une perspective d'égalité entre les femmes et les hommes. Par exemple, en 2014, seulement 6% de la toponymie montréalaise (noms de rue, de parcs, etc.) représentait des noms de femmes contre 51% de noms d'hommes⁵⁷. La métropole est loin d'être un cas d'exception puisque le même exercice a été effectué en 2011 à Rimouski où seulement 5% des noms de rue détenaient des noms de femmes⁵⁸. Cette absence des femmes des lieux publics et des lieux de commémoration de l'histoire québécoise invisibilise une « autre » version de l'histoire.

LISTE DES MEMBRES DE LA TCGFM :

<u>Abri Rive-Sud/Maison Elizabeth Bergeron</u>	Longueuil
<u>L'Accueil pour Elle</u>	Salaberry-de-Valleyfield
<u>APTS CISSS Montérégie-Est</u>	Longueuil
<u>APTS CISSS Montérégie-Ouest</u>	Delson
<u>C.A.L.A.C.S. Châteauguay</u>	Châteauguay
<u>C.A.L.A.C.S. La Vigie</u>	Salaberry-de-Valleyfield
<u>Carrefour pour Elle</u>	Longueuil
<u>Centre de femmes Com'Femme</u>	Brossard
<u>Centre de femmes du Haut-Richelieu</u>	Saint-Jean-sur-Richelieu
<u>Centre de femmes L'Éclaircie</u>	Sainte-Catherine
<u>Centre de femmes L'Essentielle</u>	Beloil
<u>Centre des femmes de Longueuil</u>	Longueuil
<u>Centre D'Main de Femmes</u>	Salaberry-de-Valleyfield
<u>CISSS-Montérégie Est RLS Pierre Boucher</u>	Longueuil
<u>La Clé sur la Porte</u>	Saint-Hyacinthe
<u>Coalition des femmes de la MRC les Maskoutains</u>	Saint-Hyacinthe
<u>Contact'L de Varennes</u>	Varennes
<u>Conseil Central Montérégie</u>	Brossard
<u>De Soi à l'Emploi</u>	Saint-Lambert
<u>Entre Ailes Ste-Julie</u>	Sainte-Julie
<u>Hébergement L'Entre-Deux</u>	Longueuil
<u>Inform'elle</u>	Saint-Hubert
<u>Maison de la Paix, volet La Chaumière</u>	Longueuil
<u>Maison d'hébergement L'Égide</u>	La Prairie
<u>Maison Hina</u>	Saint-Jean-sur-Richelieu
<u>Maison Simonne-Monet-Chartrand</u>	Chambly
<u>Musée de la Femme</u>	Longueuil
<u>Option Ressource-Travail/PS Jeunesse</u>	Salaberry-de-Valleyfield
<u>Pavillon Marguerite de Champlain</u>	Greenfield Park
<u>Place à l'emploi/Options sans limite</u>	Longueuil
<u>Quartier des femmes</u>	Châteauguay
<u>Ressources-Femmes de la région d'Acton</u>	Acton Vale
<u>SEMO Le Jalon</u>	Châteauguay
<u>Syndicat de la fonction publique du Québec</u>	Greenfield Park

Notes

¹ À noter que la politique « L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » est en vigueur depuis 2002 et n'a pas été mise à jour depuis. Pour plus de détails sur la politique ou pour la consulter : Ministère de l'emploi, du travail et de la solidarité sociale. « Politique gouvernementale sur l'action communautaire », En ligne, Adresse URL : <https://www.mess.gouv.qc.ca/sacais/action-communautaire/politique-reconnaissance-soutien.asp>, consulté le 5 juillet 2018.

² À cet effet, voir notamment : L'R des centres de femmes du Québec. « Reculs des conditions de vie des femmes du Québec en 2015 », avril 2016, En ligne, Adresse URL : <http://www.rcentres.qc.ca/files/rfemmes-austerite-mars2016.pdf>, consulté le 5 juillet 2018; Lanctôt, Aurélie. « Les libéraux n'aiment pas les femmes », Montréal : Lux éditeurs, 2015, 128 p.; Couturier, Eve-Lyne et Simon Tremblay-Pepin. « Les mesures d'austérité et les femmes : analyse des documents budgétaires depuis novembre 2008 », Institut de recherches et d'informations socio-économiques, février 2015, 58 p.

³ Coalition des tables régionales d'organismes communautaires & Table des regroupements des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. « Fin de la campagne Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », En ligne, Adresse URL : <http://jesoutienslecommunautaire.org/>, consulté le 5 juillet 2018.

⁴ Coalition des tables régionales d'organismes communautaires & Table des regroupements des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles. « Campagne », En ligne, Adresse URL : <http://jesoutienslecommunautaire.org/revendications/>, consulté le 5 juillet 2018.

⁵ Locas, Marie-Chantal. « Les conséquences du sous-financement sur les organismes communautaires montréalais », Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal, En ligne, Adresse URL : <http://www.riocm.ca/bulletin/les-consequences-du-financement-les-organismes-communautaires-montrealais/>, consulté le 5 juillet 2018; Table régionale des organismes communautaires de la Montérégie. « Sondage sur le sous-financement des organismes communautaires de la Montérégie », En ligne, Adresse URL : <https://www.trocm.org/sondage-sous-financement>, consulté le 5 juillet 2018.

⁶ La Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie est membre du Réseau et à ce titre, elle a contribué à cette campagne d'éducation populaire.

⁷ L'analyse intersectionnelle et différenciée selon les sexes (ADS+) est une perspective qui permet de développer des outils d'analyse et de gouvernance pour avoir une vision plus éclairée des besoins des femmes et des hommes de différentes populations. L'ADS+ vise à mettre en lumière les interactions entre le genre et d'autres différences sociales ou d'autres marqueurs identitaires telles que le statut socio-économique, le handicap, le statut autochtone ou l'ethnicité. Elle favorise l'atteinte de l'égalité entre les personnes de toutes origines par la prise d'orientations et d'actions par les instances décisionnelles de la société, sur le plan local, régional et national. L'ADS+ a pour objet de discerner de façon préventive les effets distincts sur les femmes et les hommes de divers statuts, origines et conditions de l'adoption d'un projet à l'intention de l'ensemble des citoyennes et des citoyens. Cette analyse s'effectue au cours de l'élaboration, de la mise en œuvre, de l'évaluation et du suivi d'un projet.

⁸ Le gouvernement du Québec s'est engagé pour la première fois à appliquer l'analyse différenciée selon les sexes (ADS) à Beijing, en 1995, lors de la Quatrième Conférence mondiale des Nations Unies sur les femmes. Cet engagement a été renouvelé à Istanbul lors de Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, en 1996, ainsi qu'à Copenhague lors du Sommet mondial pour le développement social, en 2000. Secrétariat à la condition féminine. « Historique », En ligne, Adresse URL : <http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=28>, consulté le 4 juillet 2018; Massé, Hélène. « L'expérimentation de l'analyse différenciée selon les sexes au gouvernement du Québec : ses enseignements et ses retombées », Secrétariat à la condition féminine, 2005, p. 8; Secrétariat à la condition féminine. « Historique », *Op. Cit.*

⁹ Tourigny, Gisèle. « Rapport de synthèse du programme d'action 1997-2000 pour toutes les Québécoises », Secrétariat à la condition féminine, juillet 2000, p. 9.

¹⁰ Lacelle, Nicole. « L'analyse différenciée selon les sexes : où en sommes-nous dix ans après? », Institut de recherches et d'études féministes & Relais-Femmes, juillet 2007, p. 15.

¹¹ Réseau des tables régionales des groupes de femmes du Québec. « Ensemble pour l'égalité », Document interne, préparé au printemps 2018.

¹² L'approche intersectionnelle prend en compte les réalités particulières des femmes en reconnaissant le droit à un traitement égalitaire pour toutes. Elle reconnaît et considère la pluralité des vécus des femmes, la variété des besoins, les contextes socioéconomique, politique et ethnoculturel qui engendrent la vulnérabilité de certaines femmes (pauvreté, isolement, statut d'immigration, parrainage, etc.), la lutte contre les différentes sources de discrimination, les effets conjugués de leurs intersections ainsi que le retard historique cumulé par les femmes de la diversité et les femmes autochtones en termes de droit et l'ampleur de l'écart à combler. En prenant en considération les causes systémiques qui accentuent la vulnérabilité de certaines femmes, l'approche intersectionnelle permet d'agir pour les prévenir.

¹³ Secrétariat à la condition féminine. « Historique », En ligne, Adresse URL : <http://scf.gouv.qc.ca/index.php?id=21>, consulté le 5 juillet 2018.

¹⁴ Selon un appel placé au Secrétariat à la condition féminine le 5 juillet 2018.

¹⁵ Secrétariat à la condition féminine. « Mission », En ligne, Adresse URL : <http://scf.gouv.qc.ca/index.php?id=23>, consulté le 5 juillet 2018.

¹⁶ Tremblay-Marcotte, Yann. Échanges de courriels, Front commun des personnes assistées sociales du Québec, juillet 2018.

¹⁷ Gouvernement du Québec. « Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 », En ligne, Adresse URL : https://www.mtess.gouv.qc.ca/publications/pdf/ADMIN_plan_action_2017-2023.pdf

¹⁸ Front commun des personnes assistées sociales du Québec. Résolution votée en assemblée générale annuelle (source : Yann Tremblay-Marcotte, Échanges de courriels, Front commun des personnes assistées sociales du Québec, juillet 2018); Labrie, Vivianne. « La hauteur de la barre à l'aide sociale. Quelques jalons de 1969 à aujourd'hui », Institut de recherches et d'informations socio-économiques, décembre 2016, p. 39.

¹⁹ Asselin, Marie-Noëlle et Alexandra Fontaine. « Entre le 'eux' et le 'nous' : la stigmatisation des personnes en situation de pauvreté et d'assistance sociale », Département de sociologie, Université Laval, 2018, p. 100.

²⁰ *Ibid.*, p. 30.

²¹ Collectif pour un Québec sans pauvreté. « Il nous faut plus que ça », En ligne, Adresse URL : <http://cinqdixquinze.org/>, consulté le 4 juillet 2018.

²² BOIVIN, JEAN-FRANÇOIS. « L'IMPACT GLOBAL D'UNE HAUSSE DU SALAIRE MINIMUM SUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉS : UNE ESTIMATION POUR LE QUÉBEC », *REGARD SUR LE TRAVAIL, SECRÉTARIAT DU TRAVAIL, VOL. 8, NUMÉRO 1, 2012, P. 1.*

²³ Demers, Marc-André. « Plus de 450 000 Québécois et Québécoises sont rémunérés au salaire minimum... ou presque », Institut de la statistique du Québec, avril 2015, p. 2.

²⁴ *Ibid.*, p. 2.

²⁵ Conseil du statut de la femme. « Portrait statistique égalité femmes-hommes. Montérégie », 2015, En ligne, Adresse URL : https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/portrait_egalite_femmes_hommes_monteregie_2015.pdf, consulté le 5 juillet 2018, p. 55.

²⁶ Roberge, Marie-Pier. « Salaires inégaux, à qui la faute? », Institut de recherches et d'informations socio-économiques, avril 2017, p. 7-10.

²⁷ Front d'action populaire en réaménagement urbain. « Femmes, logement et pauvreté », mars 2015, En ligne, Adresse URL : <http://www.frapru.qc.ca/wp-content/uploads/2015/03/Femmes-logement-et-pauvrete.pdf>, consulté le 5 juillet 2018, p. 2.

²⁸ *Ibid.*, p. 2.

²⁹ *Ibid.*, p. 2.

³⁰ Conseil du statut de la femme. *Op. Cit.*, p. 60.

³¹ Centre d'éducation et d'action des femmes. « Chaînes et résistance contre les violences vécues par les femmes locataires », juin 2016, En ligne, Adresse URL : <http://www.ceaf-montreal.qc.ca/files/chaines-et-resistance.pdf>, consulté le 5 juillet 2018

-
- ³² Front d'action populaire en réaménagement urbain. *Op. Cit.*, p. 9.
- ³³ *Ibid.*
- ³⁴ Centre d'éducation et d'action des femmes. *Op. Cit.*; Front d'action populaire en réaménagement urbain. *Op. Cit.*, pp. 2 et 7.
- ³⁵ Institut de la statistique du Québec (2013), cité dans Secrétariat à la condition féminine. « Le partage des tâches et des responsabilités familiales », En ligne, Adresse URL : <http://www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=885>, consulté le 5 juillet 2018.
- ³⁶ Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, cité dans les trois avis sur la pauvreté des femmes du territoire de la Montérégie Est, de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent et de l'agglomération de Longueuil : « Miser sur l'égalité des chances, pour combattre la pauvreté », mars 2012.
- ³⁷ Crespo, Stéphane. « L'emploi du temps professionnel et domestique des personnes âgées de 15 ans et plus », Institut de la statistique du Québec, *Coup d'œil sociodémographique*, Numéro 62, mars 2018, p. 3.
- ³⁸ Secrétariat à la condition féminine. « Ensemble pour l'égalité : stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 », 2017, p.88.
- ³⁹ Lacroix, Claudine et Maude Boulet. « La répartition du temps des parents québécois et la conciliation de leurs responsabilités familiales et professionnelles », Institut de la statistique du Québec, *Données socio-démographiques en bref*, Volume 18, Numéro 1, octobre 2013, p. 19.
- ⁴⁰ St-Amour, Nathalie *et al.* « La difficulté de concilier travail-famille : ses impacts sur la santé physique et mentale des familles québécoises », Institut national de santé publique du Québec, mars 2005, 32 p.
- ⁴¹ Coalition pour la conciliation famille-travail-études. « Plate-forme politique pour faire face aux nouveaux défis », En ligne, Adresse URL : <http://www.aubasdelechelle.ca/assets/files/Nouvelles/Plateforme%20CCFTE%20-%202012%20novembre2015%20copie.pdf>
- ⁴² Conseil du statut de la femme. « La parité en politique, c'est pour quand? », En ligne, Adresse URL : <https://www.csf.gouv.qc.ca/speciale/femmes-en-politique/>, consulté le 4 juillet 2018.
- ⁴³ Conseil du statut de la femme. « Les femmes en politique : en route vers la parité », Gouvernement du Québec, 2015, p. 31-60.
- ⁴⁴ Assemblée nationale du Québec. « La présence féminine », En ligne, Adresse URL : <http://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/femmes1.html>, page consultée le 9 août 2018.
- ⁴⁵ Navarro, Pascale. « AGIR pour une démocratie paritaire », Mémoire, Groupe Femmes, Politique et Démocratie, décembre 2015, p. 5.
- ⁴⁶ *Ibid.*, p. 4.
- ⁴⁷ Bourque, Mélanie. Conversation téléphonique, 9 juillet 2018.
- ⁴⁸ Otero, Marcelo. « L'ombre portée. L'individualité à l'épreuve de la dépression », Montréal : Boréal, 2012, pp. 198-199.
- ⁴⁹ *Ibid.*, p. 199.
- ⁵⁰ Réseau québécois d'action pour la santé des femmes. « La mission des organismes est menacée », En ligne, Adresse URL : <http://rqasf.qc.ca/sante-mentale/mission-des-organismes-menacee>, consulté le 5 juillet 2018.
- ⁵¹ Réseau québécois d'action pour la santé des femmes. « Réalités du 'dumping' », En ligne, Adresse URL : <http://rqasf.qc.ca/sante-mentale/realites-du-dumping>, consulté le 5 juillet 2018.
- ⁵² Institut de la statistique du Québec (2013), cité dans Secrétariat à la condition féminine. *Op. Cit.*
- ⁵³ Ministère de la Santé et des Services sociaux. « Statistiques de santé et de bien être selon le sexe », En ligne, Adresse URL : <http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/statistiques-donnees-sante-bien-etre/statistiques-de-sante-et-de-bien-etre-selon-le-sexe-volet-national/familles-monoparentales/>, consulté le 5 juillet 2018.
- ⁵⁴ Conseil du statut de la femme. « Les proches aidantes et les proches aidants au Québec », mars 2018, p. 28.
- ⁵⁵ Otero, Marcelo. *Op. Cit.*, pp. 198-199.
- ⁵⁶ Comme le Musée de la femme, à Longueuil, qui représente l'unique musée consacré aux femmes au Canada.

⁵⁷ Corriveau, Jeanne. « Au nom des femmes », En ligne, Adresse URL : <https://www.ledevoir.com/politique/montreal/427477/toponymie-au-nom-des-femmes>, page consultée le 20 juillet 2018.

⁵⁸ Drouin, Édith. « Environ 5% des rues portent des noms de femmes à Rimouski », En ligne, Adresse URL : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1096156/noms-rues-femmes-rimouski-toponymie>